



SAINT-MARTIN DE SEIGNANX

Date limite de dépôt de dossier le 16 juin 2018

Service scolaire : scolaire@saintmartindeseignanx.fr
☎ 05.59.56.60.64

Accueil de loisirs : alsh.direction@saintmartindeseignanx.fr
☎ 05.59.56.66.53

Cadre réservé à l'administration	Nbre d'enfants
<input type="checkbox"/> Carnet de vaccinations à jour	
<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance scolaire 2018/2019	
<input type="checkbox"/> CAF	<input type="checkbox"/> Avis d'imposition 2016
Carte d'identité Vacances	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Prélèvement automatique :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> renouvellement	<input type="checkbox"/> 1ère demande de prélèvement
<input type="checkbox"/> PAP à jour	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Repas spécial	

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION SERVICES PERISCOLAIRES ET ACCUEIL DE LOISIRS 2018/ 2019

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse domicile.....

Code postal : ...40390...Ville : SAINT-MARTIN DE SEIGNANX.....

Etablissement scolaire : Classe :

N° Allocataire CAF (Obligatoire) : Père..... Mère.....

CAF Bayonne CAF Landes MSA Autres préciser

J'autorise l'accès à mon dossier sur Consultation des Données Allocataires par les Partenaires (CDAP) OUI NON

Compagnie d'assurance :N° contrat :

Père	Responsable de l'enfant	Mère
Nom : _____	Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____	Adresse : _____
Code postal _____ Ville _____	Code postal : _____ Ville : _____	Code postal : _____ Ville : _____
Profession : _____	Profession : _____	Profession : _____
Lieu de travail : _____	Lieu de travail : _____	Lieu de travail : _____
Téléphone domicile: _____	Téléphone domicile : _____	Téléphone domicile : _____
Portable : _____	Portable : _____	Portable : _____
Téléphone Pro : _____	Téléphone Pro : _____	Téléphone Pro : _____

Correspondance portail famille : @

Situation familiale : Célibataire – Pacsé(e) – Vie maritale – Marié(e) – Divorcé (e) – Séparé (e) – Veuf (ve)

Pour les parents séparés, la garde de l'enfant est attribuée à :

Mère semaine paire ou impaire - Père semaine paire ou impaire Autres : _____

Alternée d'une semaine Alternée week-end et vacances Autres

MEDECIN A PREVENIR EN CAS D'URGENCE : Tél

L'enfant bénéficie-t-il d'un Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) : allergie, traitement médical ? oui non

- ALLERGIES : alimentaires, médicamenteuses, asthme ou autres. Précisez l'allergie et la conduite à tenir. Joindre obligatoirement la photocopie du PAP ou en attendant un certificat médical.

Autres difficultés de santé (maladie, accident, hospitalisation, opération) en précisant les dates et les PRECAUTIONS A PRENDRE :

- REPAS :

Allergie alimentaire : Pour les enfants allergiques ou intolérants alimentaires, un régime adapté pourra être mis en place en accord avec les services scolaires de la Mairie et la diététicienne de notre prestataire de service de restauration, après établissement d'un PAP.

Aucune mesure ne pourra être mise en place sans attestation.

Repas de substitution : Pour les familles qui souhaitent de façon confessionnelle, des repas sans porc, la demande doit être faite lors de l'inscription au service scolaire.

Traitement médical : Les agents de la collectivité ne sont pas habilités à administrer des médicaments aux enfants, même sur ordonnance médicale.

Autres : Votre enfant porte t-il des lunettes, des lentilles, des appareils dentaires, auditifs ? Précisez.....

.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mr, Mme, représentant légal de l'enfant.....

Autorise à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions d'un médecin.

Autorise les responsables de la structure concernée, à faire transporter mon enfant à l'hôpital de Bayonne en cas d'urgence. Dans le cas contraire, préciser la clinique souhaitée :

M'engage à faire mes réservations sur le portail famille jusqu'au mardi précédent pour la semaine suivante et à modifier les changements de situation familiale survenue en cours d'année (naissance, séparation, perte ou reprise d'emploi, changement du quotient familial à la CAF, MSA ou autres).

Autorise la pratique des activités organisées par **l'accueil de loisirs et pause méridienne**.

Autorise la prise de photographies et de vidéos par le représentant dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs et du temps d'accueil périscolaire.

Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des règlements de fonctionnement des différents services (accessibles et téléchargeables sur le site www.saintmartindeseignanx.fr) et s'engage à s'y conformer.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier.

Le

Signature des deux parents

Patricia CASTAGNOS
Adjointe déléguée à l'Enfance et aux Affaires Scolaires

INSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2018 - 2019 DU LUNDI 4 juin 2018 au SAMEDI 16 juin 2018

Dossier à déposer au Service Scolaire ou dans la boîte aux lettres extérieure (sous le panneau d'affichage).

Jours	Lundi 4 juin Mardi 5 juin Mercredi 6 juin Vendredi 8 juin Mercredi 13 juin	Jeudi 7 juin Lundi 11 juin Jeudi 14 juin Vendredi 15 juin Samedi 16 juin	Mardi 12 juin
Horaires de permanence	09h00 - 12h00 14h00 - 17h00	09h00-12h00	09h00 - 12h00 14H00 - 19H00

Afin de constituer le dossier d'inscription aux services périscolaires (accueils périscolaires et extrascolaires, transports, navettes, restauration, accueil de loisirs). Fournir les photocopies des pièces ci-dessous mentionnées.

Vous serez informé par mail de l'ouverture des inscriptions sur le portail famille. Les familles nouvellement inscrites recevront les codes de connexions. Celles possédant déjà un compte, conserveront les mêmes identifiants et mot de passe. L'inscription ne sera définitivement validée que sur dossiers complets.

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER

- Dossier d'inscription
- Justificatif de domicile obligatoire** de moins de 3 mois pour toutes les familles.
- Justificatif carte d'identité vacances (document délivré par la CAF ou la MSA au 31/11/2017) seulement pour les bénéficiaires ayant un quotient familial inférieur à 723.
- Avis d'imposition ou non-imposition 2017 (sur revenus 2016). Pour les familles non affiliées à la Caisse d'Allocation Familiales, ou qui sont en transfert de dossiers.
- Photocopie des vaccinations à jour.
- Attestation d'assurance scolaire pour l'année 2018-2019.
- Pour une première demande de prélèvement automatique fournir un RIB et compléter le mandat SEPA, sinon il est reconduit.

INSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2018 - 2019 DU LUNDI 4 juin 2018 au SAMEDI 16 juin 2018

Dossier à déposer au Service Scolaire ou dans la boîte aux lettres extérieure (sous le panneau d'affichage).

Jours	Lundi 4 juin Mardi 5 juin Mercredi 6 juin Vendredi 8 juin Mercredi 13 juin	Jeudi 7 juin Lundi 11 juin Jeudi 14 juin Vendredi 15 juin Samedi 16 juin	Mardi 12 juin
Horaires de permanence	09h00 - 12h00 14h00 - 17h00	09h00-12h00	09h00 - 12h00 14H00 - 19H00

Afin de constituer le dossier d'inscription aux services périscolaires (accueils périscolaires et extrascolaires, transports, navettes, restauration, accueil de loisirs). Fournir les photocopies des pièces ci-dessous mentionnées.

Vous serez informé par mail de l'ouverture des inscriptions sur le portail famille. Les familles nouvellement inscrites recevront les codes de connexions. Celles possédant déjà un compte, conserveront les mêmes identifiants et mot de passe. L'inscription ne sera définitivement validée que sur dossiers complets.

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER

- Dossier d'inscription
- Justificatif de domicile obligatoire** de moins de 3 mois pour toutes les familles.
- Justificatif carte d'identité vacances (document délivré par la CAF ou la MSA au 31/11/2017) seulement pour les bénéficiaires ayant un quotient familial inférieur à 723.
- Avis d'imposition ou non-imposition 2017 (sur revenus 2016). Pour les familles non affiliées à la Caisse d'Allocation Familiales, ou qui sont en transfert de dossiers.
- Photocopie des vaccinations à jour.
- Attestation d'assurance scolaire pour l'année 2018-2019.
- Pour une première demande de prélèvement automatique fournir un RIB et compléter le mandat SEPA, sinon il est reconduit.